

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sara Gagné

<https://www.cadre21.org/membres/a56576196de1338b6609ef36>

Date d'obtention : 2023-05-19 13:36:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Par cette formation, je réalise combien la méthode d'intervention permet une arrimage d'intervention et de collaboration avec le service de police, les acteurs de l'école et le DPCP. Avec l'augmentation de l'utilisation de l'internet et des réseaux sociaux, la plupart des adolescents utilisent Internet et ne réalisent pas dans toute son ampleur et les conséquences de partager certains contenus à caractère sexuel. Je retiens combien l'intervention SEXTO permet rapidement de stopper le partage, la diffusion de photos et de vidéos à contenus sexuels sur des personnes mineurs. C'est la formation de cette méthode qui permet la rapidité des actions pour protéger l'intégrité de la victime et de son environnement. Cela permet dans le milieu de scolaire d'avoir une balise claire sur nos rôles et de nos responsabilités à l'égard de telles situations et d'être outiller pour accompagner les victimes, les familles, les témoins. Cela permet de démystifier nos rôles en tant qu'acteur. En fait, je réalise que cette méthode d'intervention est claire et simple et en la suivant étape par étape, je peux être rassurée pour ma part en tant que travailleuse sociale d'avoir des alliés avec moi dans cette démarche et être accompagnée pour ne pas être seule dans ce processus. Cette méthode pourra réduire de ce fait le délai de traitement de sextage qui sera dénoncé à l'école à environ 4 jours, cela les propos amenés. Avec des pochettes dans nos milieux est important et aide les intervenants terrains qui sont les premier répondants.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation m'a aidé à pouvoir me positionner en allié concret pour diminuer la problématique du sextage dans les milieux scolaire(contenue de pornographie juvénile). J'ai un rôle important à joué dans un esprit de bienveillance et de croire en premier lieu la victime qui fera la dénonciation. Cela permet un avenu pour limiter la problématique. En étant TS dans un milieu scolaire, ma future intervention sera dans un rôle d'instruire, socialiser, permettre un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour les jeunes à l'abris de forme d'intimidation ou de violence, donc la rapidité de mon action est importante. Je veux uniformiser mes interventions. Croire la victime, limiter la propagation, collaborer avec les acteurs sont des éléments essentiels pour travailler sur cette problématique sociale dans nos milieux scolaires. Je désire continuer à me former, lire sur la trousse et la LSJPA pour comprendre les lois au mineurs et les conséquences sur la victime, les familles, l'école et dans son quotidien. Je veux aussi respecter le rôle de chacun dans le processus.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Cette formation m'a permis de comprendre davantage des attitudes aidantes à adopter dans mon rôle de TS. Je vais faire attention lors de dévoilement (victime) de l'amener à l'encourager à adopter une attitude positive envers elle-même et de croire à ses propos. Je vais l'encourager à faire une distinction entre une erreur de jugement et la personne qu'elle est sur ce qu'elle a partagé par exemple (dans un contexte d'une relation amoureuse). Je vais pouvoir faire mon rapport d'incident mais je vais l'encourager à pouvoir ne pas rester seule là-dedans et faire des choses qui sont importantes pour elle (s'entourer de bons amis, se reposer). Je ne suis pas dans le rôle d'amener une enquête, je ramène des faits, explore pour évaluer les circonstances, le niveau de maturité des jeunes impliqués; de la nature de leurs gestes; de leurs intentions, mais par la suite, je l'amène à CP pour qu'eux-mêmes puisse évaluer la suite et des procédures judiciaires ou de sensibilisation. Je réalise l'importante de confisquer les appareils électroniques, mais en aucun cas vouloir aider la victime à supprimer du contenu ou de regarder. J'ai le mandat tout de même de voir si l'acte fait à été impulsif ou malveillant, donc c'est une attention importante à faire dans mon intervention.